



Compte-rendu du Comité Technique Météo-France Séance du 13 novembre

Sommaire

Un nouveau guide technique pour encadrer le télétravail entrera en vigueur au 1/1/2021.....	1
Nouvelle organisation de Météo-France pour la montagne et la nivologie.....	2
Questions diverses.....	3
Recrutement.....	3
Promotion.....	3
Des questions de Solidaires-Météo concernant l’Outre-Mer.....	4
En résumé.....	4
Dans le détail.....	4

Un nouveau guide technique pour encadrer le télétravail entrera en vigueur au 1/1/2021 :

La CFDT-Météo est d’abord intervenue sur l’actualité en évoquant le refus opposé à certains collègues d’être placés en télétravail de la part de leurs responsables, malgré la crise sanitaire. La présidente répond que la généralisation du télétravail lui semble effective, avec 60 % des agents dans cette position chaque jour, tout en ajoutant qu’elle accepte de « regarder » des cas précis.

Concernant **le cadre à venir (projet ici en lien)** mis en place au 1/1/21 :

La CFDT-Météo a salué la qualité de la concertation de ces derniers mois autour du sujet télétravail. **Le changement majeur est que l’on passe d’une liste restreinte de postes ou fonctions éligibles à « toutes les activités sont télétravaillables sauf certaines tâches »** (ces tâches sont listées dans un guide technique).

Le traitement des demandes au « fil de l’eau », sans attendre « la » fois par an, nous paraît aussi une bonne chose.

Pour ce qui est du nombre de jours, qui était fixé à un par défaut, il fera désormais l’objet d’un échange entre l’agent demandeur et son supérieur hiérarchique.

Une autre nouveauté est la possibilité de télétravail sur une période ponctuelle : 20 jours par an, soit quasiment un jour une semaine sur deux, cette disposition apporte une belle souplesse en cas de contrainte particulière personnelle, besoin d’être au calme, ou autre.

Pour aller plus loin, la CFDT-Météo propose que le seuil de présence sur site puisse être diminué par rapport à la règle (de 2 jours sur minimum) pour certains « agents restructurés » dans le cadre de la réorganisation. La direction répond qu’elle ne peut déroger au cadre juridique. Nous le regrettons ainsi que nous regrettons que les télécentres ne soient pas un principe plus soutenu.

Nous demandons : plusieurs lieux sont-ils possibles pour le télétravail ? La direction l'accepte, sous réserve que l'assistant de prévention ait donné son accord.

Nous faisons préciser que l'agent en télétravail doit être joignable aux plages fixes, pas plus.

Enfin, nous donnons rendez-vous à l'administration sur la prise en charge des frais entraînés par le télétravail.

Actuellement, l'administration se retranche derrière certains textes de la Fonction Publique qui lui permettent d'y échapper. Cependant, de nombreuses discussions sont en cours sur le sujet, dans le privé, mais aussi au niveau le plus haut de la Fonction Publique, ou encore au niveau du ministère, et les choses évolueront. La CFDT-Météo prend date.

En ce qui concerne la cohésion d'équipe, le nouveau cadre précise qu'un « *bilan annuel des situations de télétravail et de leurs impacts sur le collectif de travail peut être organisé par le chef d'unité. Ce bilan est alors l'occasion de prendre en compte les avis des collègues* ». La direction explique que c'est le rôle du chef de s'assurer que son service fonctionne. En réunion préparatoire, nous avons demandé l'organisation de réunions de service très régulières.

En ce qui concerne les matériels, la direction confirme que des stations de travail seront prévues pour ceux qui bénéficieraient du télétravail avant, et confirme que les commandes de « packages » actuels pour le télétravail intègrent un écran.

Enfin, elle accepte certaines modifications du guide :

- * un second écran est attribué si le chef l'accepte ou si le médecin du travail le demande,
- * la mention du guide « *Télétravail et présentiel* » élaboré par la Fonction publique,
- * la possibilité pour les agents de demander une carte SIM au lieu d'un téléphone portable,
- * le rappel aux agents qu'il est conseillé de s'assurer d'avoir une... assurance adaptée.

La CFDT vote POUR ce guide qui intègre que toutes les tâches sont éligibles sauf exception, c'est bien mieux que la situation précédente où de nombreux postes étaient exclus du dispositif.

CGT - FO - Solidaires Abstention.

Nouvelle organisation pour la montagne / nivologie

Voici un sujet qui dure depuis plusieurs années. Mais qui se termine bien ! Ca arrive.

Le rapport final sur l'organisation de Météo-France en montagne a pour intitulé : « Vers des centres de proximité ». Et les documents d'organisation sont en cohérence avec cette cible.

Il est certain que les élus ont grandement contribué au changement d'orientation de la direction qui souhaitait centraliser l'expertise montagne, à Grenoble notamment. Les élus ont été sensibilisés en grand nombre par les personnels de Météo-France et leurs représentants (en très large partie par les représentants en DIRCE et ceux impliqués dans les Pyrénées). La CFDT a mis une petite pierre à l'édifice, sensibilisant le ministre N. Hulot [en février 2018](#). La nouvelle p-dg (et les deux dernières ministres de l'Ecologie) ont certainement eu une position d'écoute bienveillante sur ce dossier.

Ce (lent) revirement est une victoire de la contestation et de la concertation.

Le choix de la proximité est satisfaisant : Grenoble, Chamonix, Bourg St Maurice, Briançon, Foix, Tarbes constitueront les centres montagne de Météo-France.

Il apparaît toutefois que pour les Alpes du sud, certains massifs sont très éloignés de Briançon.

Le syndicat Solidaires-Météo propose de créer un poste semi-permanent « montagne » à Nice ; la direction souhaite que ce centre reste sur des tâches liées à l'aéronautique. Elle met en avant qu'elle ajuste les effectifs de 5 ETP (emplois équivalent temps plein) par rapport au projet de départ pour

mettre en musique sa nouvelle organisation. Créer un poste isolé à Nice n'entre pas dans ses plans d'autant qu'elle veut regrouper les agents nivologiques en collectif de travail.

La future organisation s'appuie aussi sur des « experts locaux » extérieurs à Météo-France (une cinquantaine). Face à notre inquiétude, la p-dg explique que ces agents seront formés par Météo-France pour accompagner les collectivités, en plus des services que fournira l'Établissement, mais sans s'y substituer quant aux missions fondamentales à assurer (les alertes). Ce n'est pas totalement clair. Le rapport précise que ces experts apporteront « *une expertise nivologique locale renforcée* ». Leur formation est prévue sur une période de 5 ans, en fonction des besoins exprimés par les mairies exceptées Chamonix et Bourg-Saint Maurice où les agents de Météo-France seront présents, et communauté de communes.

Pour ce qui concerne la moyenne montagne (Massif Central, Vosges, Jura, ...) : les bulletins « coulées de » neige seront réalisés par les prévisionnistes mais la direction indique que les enjeux sont moins spécifiques qu'en Haute Montagne. Elle n'a pas l'intention de modifier son projet initial sur ces régions. Pour ce qui concerne la Corse, la direction explique qu'Ajaccio va perdurer même s'il n'est pas identifié comme pérenne ; les agents auront dans leurs tâches des tâches nivo.

Pour conclure, la direction explique que le projet présenté est solide car mûrement réfléchi. Les organisations prévues doivent être mises en place pour l'hiver 2021/2022.

La CFDT vote POUR ce projet d'organisation de Météo-France en montagne.
(Solidaires Pour également, et FO et CGT Abstention).

Questions diverses

Recrutement

En réponse à une question sur les Indemnités de Départ Volontaires (IDV) et les ruptures conventionnelles, la direction explique qu'elle n'a pas eu besoin d'opérer particulièrement des recrutements supplémentaires cette année : d'une part, il y a eu moins de départs en retraite que prévu, d'autre part les réductions d'effectifs sont de - 94 (c'est le « *schéma d'emploi* »).

L'administration explique qu'elle procède aux *remplacements des agents sur les postes permanents (les postes pérennes)* : ils sont ouverts aux candidatures.

Il y a eu 115 demandes d'IDV, 18 dossiers sur 22 ont été acceptés sur 2020. Coût : 1,2 M€.

Parallèlement 25 avis favorables ont été donnés sur des PRS (Primes de Restructuration de Service).

Promotion

Il est demandé si la p-dg peut revoir les taux de promotions à la hausse.

Il s'agit d'avoir plus de possibilités de promouvoir des IT en IDT et des TS1 en CT (Chef Techniciens).

La direction explique que même s'il n'y a pas de contre-signature en tant que telle de la part de Bercy (le ministère des Finances) sur ce type de décision, en revanche le Contrôleur Budgétaire de Météo-France qui représente... Bercy veille. En outre, il n'accepte pas que Météo-France propose n'importe quel taux de promotion. Devant l'insistance commune des représentants des personnels, la direction répond que des travaux sont « *en cours au sein de la DRH pour examiner ce que Météo-France pourrait faire* » : un travail est fait sur des projections à trois ans d'échéance.

Ces échanges sont l'occasion pour la CFDT-Météo de rappeler que notre organisation souhaite un protocole social pluriannuel (avec des mesures sociales planifiées) et que nous l'envisageons dans le cadre du futur Contrat d'Objectifs et de Performance (COP).

La CFDT-Météo demande aussi si le nombre de futurs lauréats à l'examen ITPro est connu. La direction fournira les chiffres tantôt.

Des questions de Solidaires-Météo concernant l'Outre-Mer :

En résumé :

- le délabrement des locaux au Lamentin (Martinique) est connu : *travaux prévus*, explique la DG, *mais on recherche des financements*
- Choix de louer à Tahiti plutôt qu'acheter : *c'est 5 millions d'euros si on construit ; la DG explique qu'on ne les a pas.*
- Quels équipements prévus dans le contexte des Jeux Olympiques (déploiement d'un houlgraphe à Tahiti, SPM,...) : *la DG attend que le comité d'organisation des JO exprime ses besoins. Radar de Mayotte ? Des discussions ont en cours avec la DGPR mais pas d'installation avant 2024. Le planning d'installation des stations « RCE » est fourni.*
- Communication sur la Guyane pour attirer des candidats : *Oui OK, sur Intramet*
- Déplacement PDG en Outre-Mer ? *prévu mais actuellement les conditions sanitaires ne le permettent pas.*

Dans le détail

La direction renverra un document actualisé sur les investissements prévus au-delà de 2020 pour compléter les éléments ci-dessous (fournis en amont du CTEP) :

1) Points d'avancement sur les projets d'infrastructures concernant les Centres en Outre-mer (Mayotte, Martinique et Polynésie notamment)

Mayotte : Construction, sur la parcelle occupée actuellement par les logements de fonctions, d'un bâtiment technique d'un seul tenant, à un étage, d'une surface totale de 169 m² de SHON, comportant un parking couvert et une terrasse, et des accès sécurisés, situé en bordure de parcelle et du côté de la façade aveugle de la villa du chef de centre. Budget : 515 K€

Calendrier :

- la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en mars 2020.
- le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié fin juillet 2020
- le DCE doit être remis par le MOE : au plus tard fin 2020.
- consultation travaux et réalisation des travaux : 2021.
- réception des travaux : au plus tard fin 2021 (réserve des contraintes liées au Covid)

Martinique :

Le projet de regroupement des sites du Lamentin à Desaix fait toujours l'objet d'une instruction. Les premières estimations budgétaires issues des études de programmation s'élèvent à au moins 4 M€, montant qui n'est pas compatible avec les possibilités budgétaires de l'Etablissement.

Un dossier a été présenté dans le cadre du plan de relance pour obtenir des financements spécifiques et d'autres options (hébergement dans le parc public, locations) sont recherchées de manière à pouvoir quitter le site du Lamentin dès que possible.

Polynésie :

Dans l'optique d'une construction de nouveaux locaux, la DIRPF a fait faire en 2018 une étude de programmation détaillée par un bureau d'études local. Ce projet, alors estimé à 5 M€, s'avère incompatible avec les capacités de financement de l'établissement. Le choix d'une solution locative a été décidé. Le concessionnaire actuel de la plate-forme (Aéroport De Tahiti -ADT-) a aussi été approché pour étudier une solution de construction par ses soins, puis de location des locaux à

Météo-France dans le cadre de la concession. Cette démarche devra être reprise avec le nouveau concessionnaire.

Parallèlement, l'établissement poursuit sa prospection en relation avec les services du Haut-Commissariat afin de trouver des locaux répondant pleinement aux contraintes opérationnelles de la DIRPF. En l'absence de toute autre solution de relocalisation dans des locaux libres de l'Etat, l'établissement devra, face aux contraintes liées au plan de développement aéroportuaire, s'orienter vers une location auprès du gestionnaire de l'aéroport ou vers le secteur privé.

2) Quels projets importants de nouvelles installations d'équipements (radars, houlographes, stations) en Hexagone et Outre-mers sont impactés par la crise sanitaire et quelles sont les conséquences en terme de calendrier ?

Dans les installations majeures prévues d'ici fin 2020, on peut identifier:

- coté radar : deux opérations sur Ajaccio (test radar bande X pour instruction radar DIRPF) et Le Moule (installation radar bande S) maintenues comme prévu d'ici fin 2020, les industriels étant prêts et les matériels envoyés (et les agents volontaires); les autres actions portent sur des instructions (déplacement Arcis sur Aube, scénarios radars DIRPF) non impactées par le reconfinement;

- coté altitude : l'hydrogénisation du site de Nîmes avec des travaux d'infrastructure est en cours;

- coté surface : il y a encore prévu d'ici fin 2020 le déploiement de stations Mercury (28 dont 2 OM) et de stations RCE automatisés (65 dont 13 OM. A noter qu'environ 14 ne sont pas réalisables sur sites très froids, pour des questions techniques non encore résolues). Ces déploiements sont toujours prévus, sauf désengagements éventuels d'industriels sur la non-réalisation d'infrastructures ou problème de ressources en pôles d'observation (cf. éventuelles cas avérés et/ou septaines)

On peut en voir le détail des déploiements en temps réel sur les outils de suivi en ligne de la DSO (<http://dsonet.dso.meteo.fr/php/dsodos/PACOME/deploiement.php> & http://dsodev.meteo.fr/DOS/SYSTEMES/Site_Web/PULSIA/reseau1.php).

- côté marine : le déploiement du houlographe à Mayotte, prévu initialement au printemps 2020, est reporté au printemps 2021.

3) Pourquoi ne pas utiliser l'abondante communication interne de la direction pour encourager les collègues à postuler sur les postes de prévision en Guyane ?

A l'occasion des prochaines ouvertures de poste de prévision en Guyane, une brève Intramet sera diffusée à l'instar de ce qui avait été fait par le passé pour le CMAN. Elle est en cours d'élaboration au sein de la DIRAG et associera les représentants du personnel :

(pour mémoire : <http://intramet.meteo.fr/actus/2017/aout/le-centre-des-alpes-du-nord-un-centre-dedie-a-la-montagne>).

4) A quand la tournée de la PDG dans les DIROM ?

Il était bien prévu que la PDG fasse une tournée des DIROM mais la crise sanitaire a différé pour le moment cette tournée. Dès la sortie de crise, des dates seront planifiées en lien avec les directions.